

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

ALIÉNATION D'UN TERRAIN  
AU PROFIT DE M. REIGNIER  
RUE BEL AIR

82.045

DATE DE CONVOCATION

22 MARS 1984

DATE D'AFFICHAGE

22 MARS 1984

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 28

Nombre de votants 31

UNANIMITÉ

Archives X  
**Extrait du Registre des Délibérations**

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN  
- 9. AVR. 1984

**COMMUNE DE ROYAN**

APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT QUATRE

le VINGT NEUF MARS

à 17 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI, FABER, TAP, BOUTET, MOST, LE GUEUT, BUSSEREAU, POUMAILLOUX, DAUZIDOU, BENOIT, Adjoints. MM. BARBAT, BERTHOME, Mme BUCHET, MM. CANDAU, COUNIL, Mmes DE GAYE, GAUDIN, MM. GAVEN, GEOFFROY, LACOTTE, Mme LAFAYE, MM. LAPERCHE, MARCONI, MONNARD, PAPEAU, REVOLAT, ROUDOT, THOMAS.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Mme JEAN par Mme DE GAYE  
Mme EPAGNEAU par M. FABER  
Mme FONTAN par M. le Colonel MONNARD

Absents : MM. Mme RAILLAT - Melle DEVIGNE

Monsieur BUSSEREAU

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose

Par promesse en date du 25 FEVRIER 1984, M. REIGNIER Michel, demeurant 145 av. des Eyaquems, 33700 MERIGNAC n'est engagé à acquérir à la Ville de ROYAN une parcelle de terrain cadastrée AW n°s 529 et 530 pour 181m<sup>2</sup> sise rue Bel-Air, face à sa propriété.

./.

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu le Plan des Lieux

Vu l'avis favorable de la Commission des travaux du 31 Août 1983,

DECIDE :

- d'aliéner au profit de M. REIGNIER demeurant 145 av. des Eyquems 33700 MERIGNAC une parcelle de terrain cadastrée AW N°s 529 et 530 pour cent quatre vingt un mètres carrés (181 m<sup>2</sup>), sise rue Bel Air, moyennant la somme de NEUF MILLE CINQUANTE FRANCS (9.050F.) H.T.
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer toutes pièces nécessaires à l'établissement de l'acte de vente qui sera dressé en l'étude de Me BARDE, Notaire à ROYAN.
- d'inscrire la recette correspondante au Budget en Cours à l'époque de la conclusion de la vente.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Député-Maire,  
L'Adjoint Délégué,



DÉPARTEMENT  
de la  
CHARENTE-MARITIME  
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER  
VILLE DE ROYAN

84045 B

1

RECEVU  
Mairie de Royan  
- 9. AVR. 1984  
APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

URBANISME & CONSTRUCTION

----

ALIENATION DE TERRAIN

AU PROFIT DE  
M. REGNIER

----

PLAN DE SITUATION

----

ROYAN, le 30 MARS 1984



le Maire,  
Adjoint Délégué,

*[Signature]*

DE SITUATION 1/5000<sup>eme</sup>

Sous Monsonge

NORD

Marais

de

Pousseau

Le Marais

de La Robinière

le Pre Moine

ECOLE

SQUARE RENE CHARRON

CHEMIN

Rue André-Moré

Rue Posteur

Sauvel Beaumont

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

ROYAN

DE

PER

Rue Gilles

Andr

SA

SA

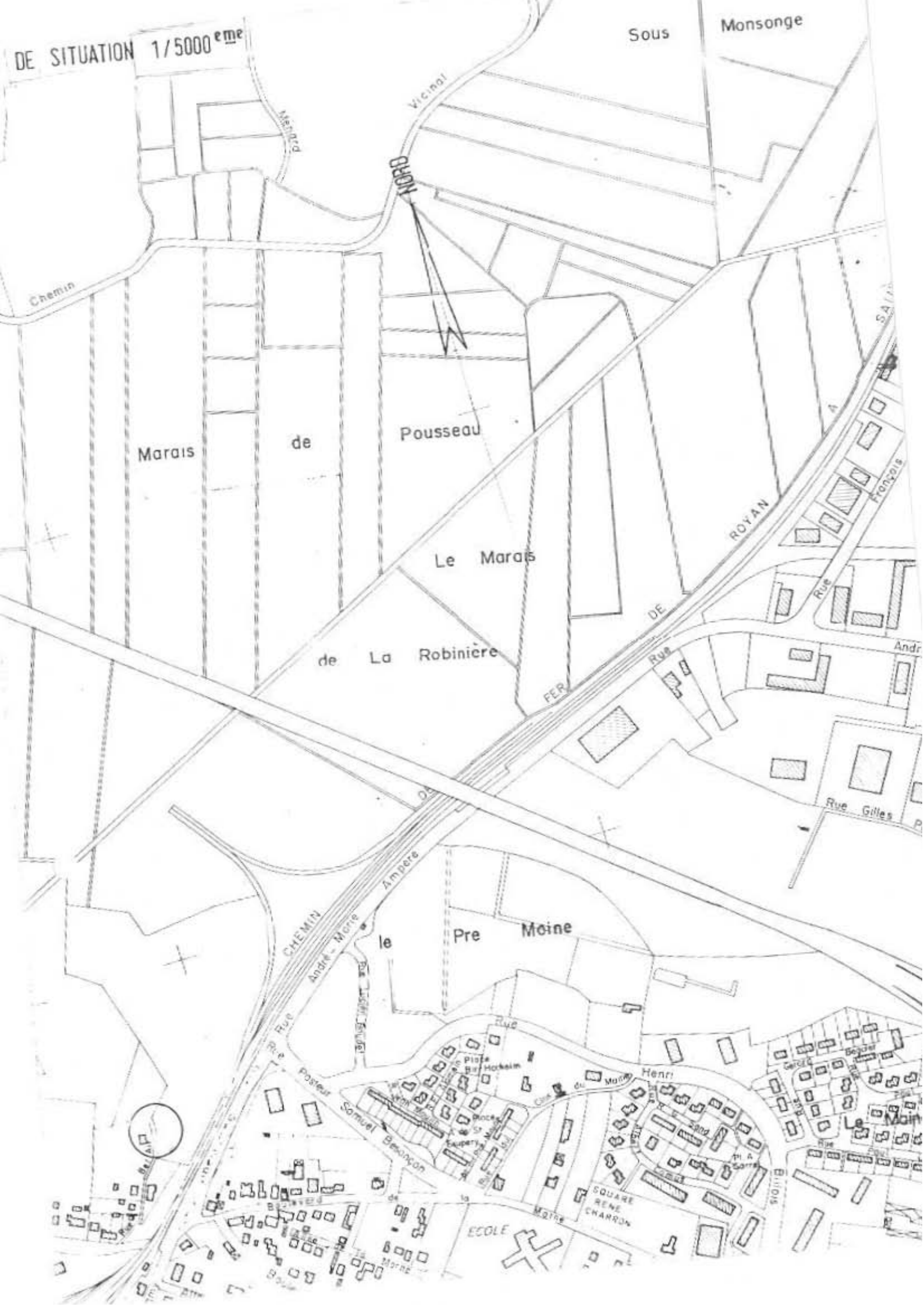
SA

SA

Vicinal

Marais

Chemin



DÉPARTEMENT  
de la  
**CHARENTE-MARITIME**  
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER  
**VILLE DE ROYAN**

2

MAIRIE DE ROYAN  
- 9. AVR. 1984  
APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

URBANISME & CONSTRUCTION

ALIENATION DE TERRAIN

AU PROFIT DE

M. REIGNIER

PLAN DE MASSE

ROYAN, le 30 MARS 1984

le Maire,  
Adjoint Délégué,  
*Gaus*



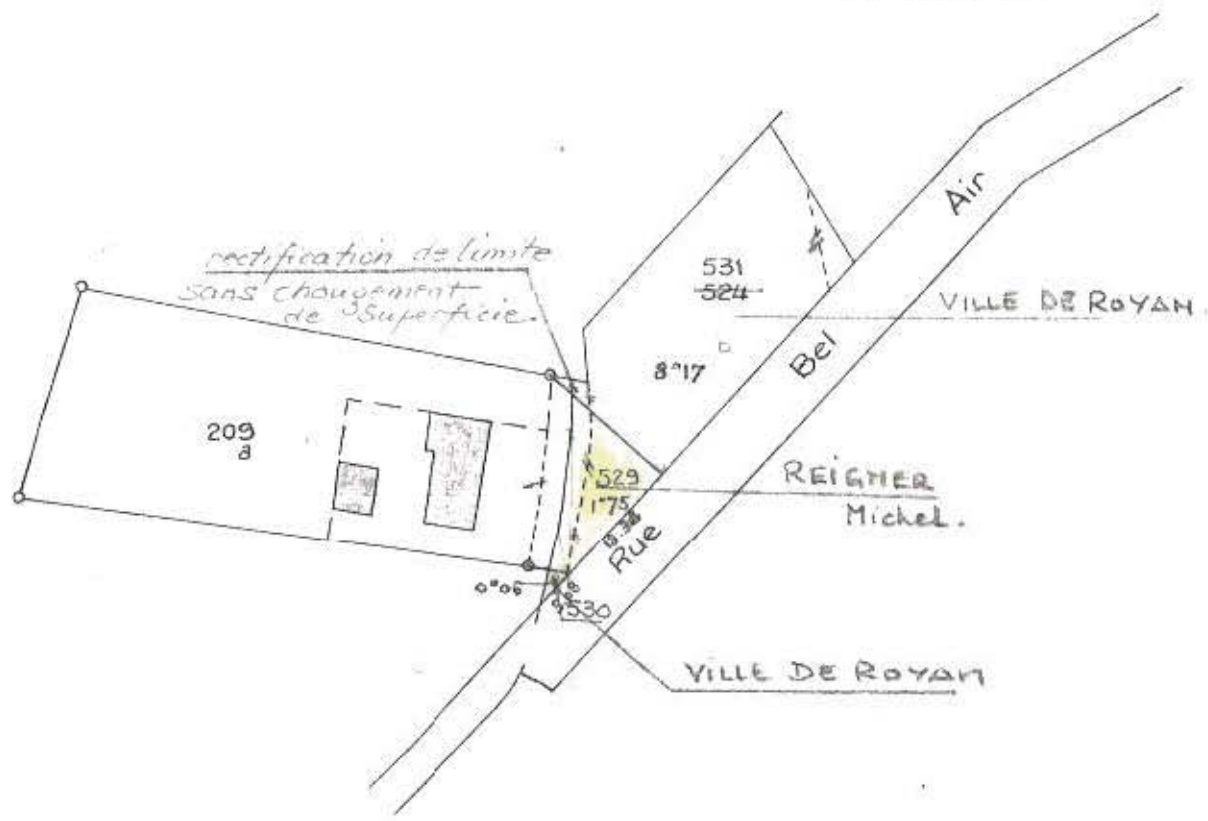
COMMUNE  
d ROYAN  
Section AW  
\* Feuille  
Echelle : 1/1000

anc. Mod 30 Cad  
( Sept. 1970 )

N° d'ordre  
du document  
d'arpentage : 1899  
Tableau { à modifier (1)  
d'assemblage { sans chang! (1)

LES MATTES DU GUA

NOUVEAU SERVICE D'ARPEMENT  
DES PROPRIETES  
**- 9. AVR. 1984**  
APPLICATION LOI N° 82213  
du 2.3.1982



Certification

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3), a été établi  
- d'après les indications qu'ils ont fournies au bureau (1). + chaînages  
- en conformité d'un piquetage qu'ils ont effectué sur le terrain (1).  
- d'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le  
par Me Ch. LANGUE, géomètre à ROYAN (1).

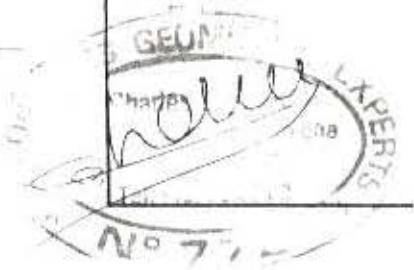
Document d'arpentage dressé  
par M. Ch. LANGUE,  
Géomètre-Expert (2),  
à ROYAN  
Date : 24.01.84  
Signature :

Extrait du plan minute établi  
- par le Bureau du Cadastre (1)  
- par la personne agréée dans  
les bureaux du Cadastre (1).  
N° d'ordre au registre de constatation des droits : 369  
Cachet du Service d'origine :

CENTRE DES IMPOTS FONCIER  
CADASTRE  
17 20 MARENNES



le 24.01.84  
par délégation  
de M. le Député-Maire  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
*[Signature]*



(1) Rayer les mentions inutiles.  
(2) Qualité de la personne agréée : géomètre-expert foncier, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du Cadastre, etc...  
(3) Préciser les nom et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriante, etc...)

DÉPARTEMENT  
de la  
CHARENTE-MARITIME  
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER  
VILLE DE ROYAN

3

RECETTES  
- 9. AVR. 1984  
APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

URBANISME & CONSTRUCTION

-----  
ALIENATION DE TERRAIN  
AU PROFIT DE  
M. REIGNIER  
-----

ETAT PARCELLAIRE  
-----

ROYAN, le 30 MARS 1984

Pr le Maire,  
Adjoint Délégué,



ETAT PARCELLAIRE

MAIRIE DE ROYAN  
- 9. AVR. 1984  
APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

INDICATIONS CADASTRALES			SUPERFICIE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE.
Section	Numéro	Lieudit		
AW	529 530	Rue Bel Air	181m <sup>2</sup>	VILLE DE ROYAN



RECETTES  
ROCHEFORT, 11  
- 9. AVR. 1984  
APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

PROMESSE D'ACHAT

Je soussigné **REIGNER Michel**, demeurant 145 Avenue des  
Eyquems, 33700. MERIGNAC

promet et m'oblige à acquérir à l'amiable à la Ville de  
ROYAN l'immeuble cadastré :

à **ROYAN** section **AW** N° **524p**  
adresse **rue Bel Air**

pour une surface de **181 m2**

Cette vente sera faite sous les charges et conditions  
ordinaires moyennant le prix global hors taxes de **NEUF MILLE  
CINQUANTE FRANCS (9.050 Frs)**  
décomposé ainsi qu'il suit : **181 m2 à 50 Frs**

M'engage à payer ladite somme comptant à la signature de  
l'acte authentique qui devra intervenir dans un délai de SIX (6)  
mois à compter de la date de la transmission du dossier au Notaire  
chargé de la régularisation du dossier. Passé ce délai, le prix  
précité sera automatiquement révisé par application de la formule  
suivante :

$$P = P_o \times \frac{BTO1}{BTO1o} \text{ dans laquelle :}$$

P..... Prix révisé  
Po..... Prix d'origine convenu au jour de la  
signature de la promesse d'achat  
BTO1o... dernier indice Bâtiment National tous corps  
d'état connu au jour de la signature de la  
promesse d'achat  
BTO1 .... dernier indice Bâtiment National T.C.E. connu  
au jour de la signature de l'acte de vente.

M'engage à prendre en charge les frais et honoraires du  
Notaire et du Géomètre chargés de la régularisation de la vente.

Accepte l'immeuble dans l'état au jour de la signature de  
la présente.



30 MARS 1984  
Pour le Député-Maire  
l'Adjoint-Délégué:

*[Signature]*

FAIT A *Merignac*

*Lu et approuvé pour la somme 9050 francs*  
*[Signature]*

La mention "lu et approuvé pour la somme de...F (en toutes lettres)  
doit être écrite de la main des promettants avant leur signature."